



## Rappel sur l'Entretien Professionnel Annuel et l'Entretien Professionnel



**Cette année la campagne EPA et EP se déroule du 3 février au 30 juin.**

- **L'EPA** concerne tous les agents de droit privé et droit public en CDI sans condition d'ancienneté et en CDD de 12 mois consécutifs minimum au 30 juin. Comme son nom l'indique, il se déroule chaque année. Cet échange autour des compétences permet de faire le point sur la situation professionnelle de chacun et sur les activités exercées, d'identifier les souhaits, perspectives et conditions d'évolution de chacun pour l'année à venir.
- **L'EP** concerne tous les agents de droit privé et de droit public totalisant une ancienneté de 24 mois en continu. Il a lieu tous les 2 ans et tous les 6 ans pour l'EP Bilan. Le but de cet entretien est d'instaurer un temps de dialogue avec votre manager pour échanger sur vos projets d'évolution à plus d'un an.

Ces entretiens ne sont pas obligatoires mais en cas de refus de l'agent, le manager complète unilatéralement le Point Professionnel Annuel pour l'EPA et le Bilan du parcours professionnel à 6 ans pour l'EP.

**Attention ! En cas de recours pour non promotion, refuser l'EPA et l'EP réduit vos chances d'obtenir gain de cause.**



### Rappel des principes communs à l'EPA et à l'EP

La **non-discrimination** (par exemple les éléments de vie privée n'ont pas à être pris en compte), la **confiance**, la **responsabilité** (échanges factuels et compte rendu fidèle).

**Les rendez-vous sont fixés à minima cinq jours ouvrés à l'avance.**

**Un temps dédié de deux heures pour cette préparation avec la possibilité de la planifier selon sa convenance.**

Si le manager et l'agent le souhaitent, **les entretiens peuvent se dérouler à distance**

A l'issue de l'entretien, le manager établit, dans un délai raisonnable, un compte-rendu qu'il communique à l'agent via SIRHUS.

**L'agent est invité à inscrire sa conclusion** et à signer le compte-rendu électroniquement. Cette signature électronique n'a d'autre signification que la prise d'acte de la réalisation de l'entretien.

Le manager procède ensuite à la dernière validation qui permet la génération du formulaire en PDF.

